

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 10 juin 2009 s'est réuni en session ordinaire à Saint Quentin Fallavier, le 24 juin de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 59

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (10)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (8)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (12)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (18)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Par précédente délibération, nous avons défini des tarifs pour la mise à disposition de bennes ponctuelles ou régulières pour un certain nombre de matériaux.

Il convient aujourd'hui pour répondre à certaines demandes d'ajouter la catégorie "Déchets bois" à cette liste.

3-1 Bennes permanentes des services publics sans location de bennes et bennes ponctuelles

Objet	Coût 2008 en €	Coût 2009 en €	Variation
6) BOIS			
◆ Benne 10 à 15 m3	--	220,00	--
◆ Benne 24 m3	--	285,00	--
◆ Benne 30 m3	--	350,00	--

3-2 Bennes permanentes des services publics avec location de bennes

Objet	Coût 2008 en €	Coût 2009 en €	Variation
6) BOIS			
◆ Benne 10 à 15 m3	--	300,00	--
◆ Benne 24 m3	--	363,00	--
◆ Benne 30 m3	--	427,00	--

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 29 juin 2009

**Le Président
M. NIVON**